



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **13 mai 2008**

Délibération n° 2008-0016

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Désignation des représentants au sein du conseil d'administration de la SPLA Lyon-Confluence

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Rapporteur : Monsieur Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 mai 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 14 mai 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Mmes Pallega, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Suchet, Terracher, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Mmes Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R), Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), M. Blein (pouvoir à M. Ferraro), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme, Braillard (pouvoir à Mme Benelkadi), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Darne JC. (pouvoir à M. Darne J.), Fleury (pouvoir à Mme Vullien), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Giordano (pouvoir à Mme Baume), Goux (pouvoir à Mme Dubos), Guimet (pouvoir à M. Vergiat), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Lambert (pouvoir à Mme Pédrini), Lebuhotel (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Le Bouhart), Morales (pouvoir à M. Vincent), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Flaconnèche), Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Pillon (pouvoir à M. Abadie), Réale (pouvoir à M. Passi), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Serres (pouvoir à M. Terracher), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), MM. Turcas (pouvoir à M. Huguet), Vaté (pouvoir à M. Cochet), Vial (pouvoir à M. Barral).

Absents non excusés : M. Calvel.

Séance publique du 13 mai 2008**Délibération n° 2008-0016**

commission principale :

objet : **Désignation des représentants au sein du conseil d'administration de la SPLA Lyon-Confluence**

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 avril 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La société anonyme d'économie mixte (SEM) Lyon-Confluence a été créée en juillet 1999 avec pour objet la réalisation des actions et des opérations d'aménagement de la région Lyon-Confluence.

A la suite des évolutions du cadre juridique des opérations d'aménagement, cette SEM a évolué pour devenir une société publique locale d'aménagement (SPLA) le 31 janvier 2008. L'objet social de la société n'a pas été modifié, son champ d'intervention géographique a été étendu au territoire de chacun de ses actionnaires. En revanche, son capital est désormais détenu en totalité par des collectivités territoriales ou des groupements de collectivités.

La SPLA, qui est toujours une société anonyme, comprend désormais sept actionnaires : la communauté urbaine de Lyon qui est l'actionnaire principal avec 89,25 % du capital, le département du Rhône, la ville de Lyon, la région Rhône-Alpes et les communes de Sainte Foy lès Lyon, la Mulatière et Oullins, ces quatre derniers actionnaires détenant chacun une action.

Le conseil d'administration de la société est composé de onze membres. La Communauté urbaine désigne dix de ces membres. Les autres actionnaires, détenant un nombre d'actions insuffisant pour obtenir une représentation directe au conseil d'administration, sont réunis en assemblée spéciale. Cette assemblée spéciale a droit à un poste d'administrateur au sein du conseil d'administration.

Il convient donc de désigner les dix représentants de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration de la SPLA Lyon-Confluence.

Les statuts de la société prévoient que le conseil d'administration élit un président parmi ses membres, ce président étant membre de l'assemblée délibérante d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités territoriales. Les statuts de la société prévoient également que l'assemblée délibérante autorise ses représentants au sein du conseil d'administration à occuper cette fonction de président ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

1° - Désigne messieurs Gérard Collomb, Jacky Darne, Louis Lévêque, Patrick Bouju, Alain Giordano, Roland Crimier, Denis Broliquier, Guy Barret, Roland Bernard, Yvon Deschamps en tant que représentants de la communauté urbaine de Lyon au sein du conseil d'administration de la société publique locale d'aménagement Lyon-Confluence.

2° - Autorise lesdits représentants à occuper la fonction de président du conseil d'administration et à accepter toute fonction qui pourrait leur être confiée à ce titre, notamment la direction générale de la société ainsi que toutes autres fonctions ou tous mandats spéciaux qui leur seraient confiés par le président du conseil d'administration.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Le président certifie exécutoire le présent acte reçu par le représentant de l'Etat au contrôle de légalité
le 15 mai 2008